

NÉGOCIATION ASSURANCE CHÔMAGE : une remise en cause inacceptable des droits des chômeurs et un patronat qui se dédouane de ses responsabilités

À l'invitation du ministre du Travail, les organisations syndicales et patronales sont appelées à négocier une nouvelle convention d'assurance chômage. Lors de la deuxième séance de négociation, mercredi, le patronat, absent au démarrage mais finalement présent au complet, a annoncé son intention de procéder à une remise à plat générale du régime d'assurance chômage.

Cette annonce marque une rupture majeure avec le cadre initial des discussions, qui devait se limiter à deux thèmes précis : le recours excessif aux contrats courts et la révision des ruptures conventionnelles.

Les trois organisations patronales entendent désormais renégocier la quasi-totalité des règles de l'assurance chômage, en **remettant en cause** ou en **aggravant** notamment :

- les conditions d'entrée dans le régime ;
- le régime de sanctions des demandeur·euses d'emploi ;
- la durée et le niveau des indemnisations ;
- le principe de revalorisation des allocations ;
- le dispositif démission-reconversion ;
- la définition de l'offre raisonnable d'emploi ;
- le seuil de salaire à partir duquel s'applique la dégressivité ;
- les règles spécifiques des artistes et technicien·nes intermittent·es du spectacle ainsi que celles applicables aux travailleur·euses frontalier·es.

Pour la FSU Emploi, cette orientation est inacceptable. Les agent·es de France Travail constatent quotidiennement une précarisation et une paupérisation croissantes des personnes privées d'emploi. Ces constats de terrain sont largement corroborés par les études de l'Unédic et de l'Insee.

Les travaux de l'Unédic montrent que les précédentes réformes de l'assurance chômage ont principalement entraîné une baisse du niveau d'indemnisation et une exclusion accrue des plus précaires, sans effet significatif sur le retour à l'emploi durable. De son côté, l'Insee souligne l'augmentation de la pauvreté des personnes privées d'emploi et l'extension des situations de sous-emploi et de contrats courts, en particulier pour les jeunes et les travailleurs les moins qualifiés.

Dans ce contexte, dégrader encore davantage les conditions d'accès et d'indemnisation de l'assurance chômage n'est ni socialement acceptable ni économiquement efficace. Les allocations chômage ne doivent pas être utilisées comme un outil de pression ou de contrainte, mais constituer un socle de sécurité permettant aux personnes de se projeter, de se former et de retrouver un emploi de qualité.

La FSU Emploi rappelle que la lutte contre la précarité passe avant tout par une remise en cause des pratiques patronales : recours massif aux contrats courts, externalisation du risque sur les salarié·es et captation des richesses produites. Or, le patronat continue de se dédouaner de ses responsabilités tout en bénéficiant massivement d'aides publiques, d'exonérations de cotisations sociales et de dispositifs de soutien sans contreparties réelles en matière d'emploi stable et de qualité.

Nos revendications sont claires :

- le maintien et l'amélioration des droits à l'assurance chômage ;
- une indemnisation décente, revalorisée et accessible au plus grand nombre ;
- la fin des sanctions et dispositifs coercitifs envers les demandeur·euses d'emploi ;
- des contreparties sociales et environnementales strictes aux aides publiques versées aux entreprises.

La FSU Emploi s'opposera fermement à toute réforme qui ferait une fois de plus porter le poids des ajustements budgétaires sur les personnes privées d'emploi, pendant que le patronat continue de bénéficier d'un soutien public sans assumer ses responsabilités sociales.



Contact :
syndicat.fsu@francetravail.fr

Toute l'actu
sur l'appli
FSU Emploi

